

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Arrêté du 15 juin 2022 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié fixant la liste des établissements publics de santé dans lesquels les directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux exercent les fonctions de directeur

NOR : SPRH2217786A

La ministre de la santé et de la prévention,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié fixant la liste des établissements publics de santé dans lesquels les directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux exercent les fonctions de directeurs,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« *Art. 1^{er}.* – En application du 1^o de l'article 1^{er} du décret du 26 décembre 2007 susvisé, les fonctions de directeur sont exercées par un directeur d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux dans les établissements publics de santé suivants, classés par département :

01 – Ain

– Centre hospitalier intercommunal Ain Val de Saône, à Pont-de-Veyle, direction commune ;

– Centre hospitalier de Meximieux, direction commune ;

02 – Aisne

Centre de rééducation fonctionnelle Jacques Ficheux à Saint-Gobain ;

03 – Allier

Centres hospitaliers Cœur du Bourbonnais à Tronget, Bourbon-l'Archambault, direction commune ;

04 – Alpes-de-Haute-Provence

Centre hospitalier de Barcelonnette et de Jausiers, direction commune ;

06 – Alpes-Maritimes

– Hôpitaux de la Vésubie à Roquebillière, direction commune ;

– Centre hospitalier Saint-Maur à Saint-Etienne-de-Tinée, direction commune ;

– Centres hospitaliers Saint Eloi de Sospel et de Breil-sur-Roya, direction commune ;

07 – Ardèche

– Centre hospitalier des Cévennes Ardéchoises à Joyeuse ;

– Centre hospitalier Sully Eldin à Vallon-Pont-D'arc et Centre hospitalier Claude Dejean à Villeneuve-de-Berg, direction commune ;

– Centre hospitalier de Lamastre ;

09 – Ariège

Centre hospitalier Saint Louis à Ax-les-Thermes ;

11 – Aude

Centre hospitalier de Castelnaudary, direction commune ;

12 – Aveyron

Centre hospitalier Maurice Fenaille à Verrières ;

15 – Cantal

- Centre hospitalier de Condat, direction commune ;
- Centre hospitalier de Murat ;

16 – Charente

Centre hospitalier de Confolens ;

18 – Cher

Centre hospitalier de Sancerre ;

19 – Corrèze

- Centre hospitalier gériatrique d’Uzerche ;
- Centre hospitalier Jean-Marie Dauzier à Cornil ;

2A – Corse-du-Sud

- Centre hospitalier de Bonifacio ;
- Centre hospitalier de Sartène ;

2B – Haute-Corse

- Centre hospitalier de Calvi ;
- Centre hospitalier intercommunal de Corte-Tattone ;

23 – Creuse

- Centre hospitalier “Les genêts d’or” d’Evaux-les-Bains, direction commune ;
- Centre hospitalier de La Souterraine ;
- Centre hospitalier d’Aubusson, direction commune ;

24 – Dordogne

- Centre hospitalier d’Excideuil ;
- Centre hospitalier de Nontron ;
- Centre hospitalier de Saint-Astier, direction commune ;
- Centre hospitalier intercommunal de Ribérac Dronne Double, direction commune ;

25 – Doubs

- Centre hospitalier Sainte Croix à Baume-les-Dames, direction commune ;
- Centre de long séjour de Bellevaux et centre de soins des Tilleroyes à Besançon, direction commune ;
- Etablissement de santé de Quingey ;
- Centre de soins et d’hébergement de longue durée Jacques Weinman à Avanne-Aveney ;

26 – Drôme

Centres hospitaliers de Nyons et de Buis-Les-Baronnies, direction commune ;

27 – Eure

- Centre hospitalier des Andelys, direction commune ;
- Centre hospitalier Pierre Hurabielle à Bourg-Achard, direction commune ;

29 – Finistère

Centre hospitalier de Lanmeur ;

30 – Gard

- Centre hospitalier de Pont-Saint-Esprit ;
- Centre hospitalier d’Uzès, direction commune ;

31 – Haute-Garonne

Centre hospitalier de Muret ;

32 – Gers

- Centre hospitalier de Condom ;
- Centre hospitalier de Mauvezin ;
- Centre hospitalier de Nogaro, direction commune ;
- Etablissement public de santé de Lomagne à Fleurance ;

34 – Hérault

- Centre hospitalier de Bédarieux ;
- Centre hospitalier de Saint-Pons-de-Thomières ;

- Centre hospitalier de Lodève ;
 - Centre hospitalier de Clermont-L’Hérault ;
 - Centre hospitalier Paul Coste Floret à Lamalou-les-Bains ;
- 35 – Ille-et-Vilaine
- Centre hospitalier la Roche aux fées de Janzé, direction commune ;
 - Centre hospitalier du Grand-Fougeray ;
 - Centre hospitalier des Marches de Bretagne à Antrain ;
- 36 – Indre
- Centres hospitaliers de Chatillon-sur-Indre et Saint Roch de Buzançais, direction commune ;
 - Centre départemental gériatrique de l’Indre à Châteauroux, centres hospitaliers Saint Charles de Valençay et Levroux, direction commune ;
- 38 – Isère
- Centre hospitalier rhumatologique de Saint-Martin d’Uriage, direction commune ;
 - Centre hospitalier de Tullins ;
 - Centre hospitalier de Saint-Marcellin, direction commune ;
- 39 – Jura
- Centre hospitalier intercommunal du Pays du Revermont ;
- 40 – Landes
- Centre hospitalier de Saint-Sever, direction commune ;
- 41 – Loir-et-Cher
- Centre hospitalier de Saint-Aignan et de Montrichard, direction commune ;
- 42 – Loire
- Centre hospitalier de Pélussin ;
 - Centre hospitalier de Saint-Just-la-Pendue, direction commune ;
 - Centre hospitalier de Charlieu, direction commune ;
 - Centre hospitalier de Saint-Bonnet-le-Château ; direction commune ;
 - Centre hospitalier Maurice André à Saint-Galmier ;
 - Centre hospitalier de Boën-sur-Lignon ;
- 43 – Haute-Loire
- Centre hospitalier de Langeac, direction commune ;
 - Centre hospitalier d’Yssingaux, direction commune ;
- 44 – Loire-Atlantique
- Centre hospitalier intercommunal Sèvre et Loire à Vertou ;
- 45 – Loiret
- Centre hospitalier de Lour Picou à Beaugency, direction commune ;
- 47 – Lot-et-Garonne
- Centre hospitalier de Casteljaloux, direction commune ;
- 48 – Lozère
- Centre hospitalier de Saint-Chely-d’Apcher, direction commune ;
 - Centre hospitalier de Langogne, direction commune ;
- 49 – Maine-et-Loire
- Centre hospitalier “La Corniche Angevine” à Chalonnes-sur-Loire, direction commune ;
 - Centre hospitalier de Doué-en-Anjou ;
 - Centre hospitalier intercommunal Lys Hyrome à Chemillé-en-Anjou, direction commune ;
 - Etablissement de santé Baugeois Vallée à Baugé-en-Anjou ;
 - Centre hospitalier Layon-Aubance à Terranjou ;
- 50 – Manche
- Centre hospitalier de Carentan ;
- 53 – Mayenne
- Centre hospitalier d’Ernée, direction commune ;
 - Centre hospitalier d’Evron ;

56 – Morbihan

Centre hospitalier de Basse-Vilaine à Nivillac ;

57 – Moselle

- Centre hospitalier Saint Jacques à Dieuze ;
- Etablissement public départemental de santé de Gorze à Ars-sur-Moselle, direction commune ;

59 – Nord

- Centre hospitalier de Bailleul ;
- Centre hospitalier de Jeumont ;
- Centre hospitalier d'Hautmont ;
- Centre hospitalier de Zuydcoote ;
- Centre hospitalier intercommunal de Wasquehal, direction commune ;
- Centre hospitalier Loos-Haubourdin à Loos ;

60 – Oise

- Centre hospitalier de Crépy-en-Valois ;
- Centre hospitalier Georges Decroze à Pont-Sainte-Maxence ;
- Centre hospitalier Bertinot Juel à Chaumont-en-Vexin ;
- Centre hospitalier de Grandvilliers, direction commune ;

64 – Pyrénées-Atlantiques

- Centre hospitalier de Mauléon ;

65 – Hautes-Pyrénées

Centre hospitalier de Bagnères-de-Bigorre ;

67 – Bas-Rhin

- Centre hospitalier Graffenbourg à Brumath ;
- Centres hospitaliers de Molsheim et de Rosheim, direction commune ;

68 – Haut-Rhin

- Centre départemental de repos et de soins de Colmar, direction commune ;
- Centre hospitalier intercommunal de Ensisheim Neuf-Brisach ;
- Centre hospitalier intercommunal Soultz-Issenheim ;
- Centre hospitalier de Ribeauvillé ;

69 – Rhône

- Centre hospitalier du Beaujolais vert à Cours, direction commune ;
- Centres hospitaliers de Beaujeu et de Belleville, direction commune ;
- Centre hospitalier gériatrique du Mont-d'Or à Albigny-sur-Saône ;
- Centre hospitalier intercommunal de Neuville-sur-Saône ;
- Centre hospitalier des Monts du Lyonnais à Saint-Symphorien-sur-Coise ;

71 – Saône-et-Loire

- Centre hospitalier Bresse Louhannaise à Louhans, direction commune ;
- Centre hospitalier du Clunisois à Cluny ;
- Centre hospitalier de Belnay à Tournus, direction commune ;
- Centre hospitalier Aligre à Bourbon Lancy, direction commune ;

72 – Sarthe

Etablissement public de santé intercommunal Pôle gérontologique Nord-Sarthe à Beaumont-sur-Sarthe ;

74 – Haute-Savoie

- Centre hospitalier Andrevetan à La-Roche-sur-Foron ;

76 – Seine-Maritime

- Centre hospitalier de Barentin ;
- Centre hospitalier de Darnétal ;
- Centre hospitalier d'Yvetot ;
- Centre hospitalier de Saint-Romain-de-Colbosc ;

78 – Yvelines

- Centre hospitalier de la Mauldre à Jouars-Pontchartrain ;
- Centre de pédiatrie et de rééducation de Bullion ;
- Centre de gérontologie et d'accueil spécialisé de Chevreuse ;

80 – Somme

- Centre hospitalier de Ham ;

82 – Tarn-et-Garonne

- Centres hospitaliers de Nègrepelisse et de Caussade, direction commune ;
- Centre hospitalier des “Deux Rives” à Valence-d’Agen, direction commune ;

84 – Vaucluse

- Centre hospitalier de Gordes ;
- Centre hospitalier de l’Isle-sur-la-Sorgue ;

87 – Haute-Vienne

Centre hospitalier intercommunal Monts et Barrages à Saint-Léonard-de-Noblat, direction commune ;

88 – Vosges

- Centres hospitaliers de l’Avison à Bruyères direction commune ;
- Centre hospitalier de Châtel-sur-Moselle ;
- Centre hospitalier de la Haute Vallée de la Moselle au Thillot ;
- Centre hospitalier du Val du Madon à Mirecourt ;
- Centre hospitalier de Lamarche ;

92 – Hauts-de-Seine

- Centre long et moyen séjour Fondation Roguet à Clichy ;
- Centre de gérontologie “Les abondances” à Boulogne-Billancourt ;

971 – Guadeloupe

- C.H.G. Jacques Salin aux Abymes ;
- Centre hospitalier de Capesterre-Belle-Eau ;
- Centres hospitaliers “M. Selbonne” à Bouillante et “L. D. Beauperthuy” à Pointe-Noire, direction commune ;
- Centre hospitalier Sainte-Marie à Grand-Bourg ;

972 – Martinique

- Centre hospitalier Romain Blondet à Saint Joseph ;
- Centre hospitalier intercommunal Lorrain Basse-Pointe ;
- Centre hospitalier Nord Caraïbe au Carbet. »

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 juin 2022.

Pour la ministre et par délégation :
Pour la directrice générale de l’offre de soins :
*Le sous-directeur des ressources humaines
du système de santé,*
P. CHARPENTIER